

**RÈGLEMENT N° 497-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 437-21 SUR LA TARIFICATION DES BIENS ET SERVICES DE LA VILLE DE DUNHAM**

---

- CONSIDÉRANT QUE les pouvoirs conférés par la *Loi sur les cités et villes* et la *Loi sur les compétences municipales*;
- CONSIDÉRANT les articles 244.1 à 244.10 de la *Loi sur la fiscalité municipale*;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil désire procéder à une révision de l'annexe E du Règlement sur la tarification des biens et services de la Ville de Dunham afin de modifier les tarifs applicables aux biens et services de Loisirs et culture, plus particulièrement quant à la carte des loisirs;
- CONSIDÉRANT QU' un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil du 3 septembre 2024 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

LE CONSEIL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le présent règlement modifie le Règlement n° 437-21 sur la tarification des biens et services de la Ville de Dunham (ci-après le « Règlement ») de manière à remplacer l'annexe E « Loisirs et culture » de ce règlement par l'annexe E « Loisirs et culture » jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante;
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Dunham (Québec), ce 3 septembre 2024.

(Signé)  
Pierre Janecek,  
Maire

(Signé)  
Jessica Tanguay,  
Greffière

AVIS DE MOTION :	<u>6 août 2024</u>
DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT :	<u>6 août 2024</u>
ADOPTION DU RÈGLEMENT :	<u>3 septembre 2024</u>
AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR :	<u>4 septembre 2024</u>

**Annexe E**

**Loisirs et culture**

<b><u>Description</u></b>	<b><u>Tarifs</u></b>
<b><u>Cours offerts par la Ville</u></b>	
Cours offert selon la programmation des saisons.	Coût selon la facturation reçue du professeur chargé au prorata des participants.
<b><u>Cartes-loisirs de la Ville de Dunham (valide de septembre à juillet) pour les sports pratiqués au gymnase</u></b>	
Carte-loisirs pour les résidents et les contribuables de Dunham	0 \$
Carte-loisirs pour les non-résidents de Dunham	40 \$
Carte-loisirs pour les non-résidents de Dunham seniors (65 ans et plus)	30 \$
Carte-loisirs pour les non-résidents de Dunham mineurs (moins de 18 ans)	25 \$
Carte-loisirs pour les non-résidents de Dunham famille (2 adultes et 2 mineurs)	95 \$
<b><u>Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby</u></b>	
Carte-loisirs	Coût selon l'entente + taxes nettes
<b><u>Marché fermier estival organisé par la Ville (tarifs pour les exposants)</u></b>	
Location d'un kiosque 5'x10' partagé avec un autre exposant (dos à dos) dans un chapiteau 10'x10' avec prêt de matériel* pour un marché	30 \$
Location d'un kiosque 10'x10' dans un chapiteau 10'x10' avec prêt de matériel* pour un marché	40 \$
Location d'un espace sans prêt de matériel pour un marché	25 \$
Location d'un kiosque 5'x10' partagé avec un autre exposant (dos à dos) dans un chapiteau 10'x10' avec prêt de matériel* pour l'ensemble des marchés de la saison (5 marchés en 2022)	125 \$
Location d'un kiosque 10'x10' dans un chapiteau 10'x10' avec prêt de matériel* pour l'ensemble des marchés de la saison (5 marchés en 2022)	165 \$
Location d'un espace sans prêt de matériel pour l'ensemble des marchés de la saison (5 marchés en 2022)	105 \$
Branchement à l'électricité (capacité limitée) pour un marché	5 \$
Branchement à l'électricité (capacité limitée) pour l'ensemble des marchés de la saison (5 marchés en 2022)	15 \$
Location du barbecue au propane	30 \$, plus le coût réel du propane
<b><u>Clé des champs de Dunham (tarifs pour les exposants)</u></b>	
Espace Artisan : location d'un espace derrière l'hôtel de Ville, sous un grand chapiteau commun, avec une table de 6' et 2 chaises	250 \$
Espace Agroalimentaire standard : location d'un espace sur la rue Principale, sous un chapiteau, avec une table de 6' et 2 chaises	350 \$
Espace Agroalimentaire dégustation : location d'un espace sur la rue Principale, sous un chapiteau, avec une table de 6' et 2 chaises, un plancher, un accès à une prise de courant et un poste d'eau froide et chaude à des endroits prédéterminés	450 \$
Branchement à l'électricité (capacité limitée)	35 \$

\* Le prêt de matériel inclut au minimum une table de 6' avec 2 chaises.

Les prix excluent les taxes applicables, le cas échéant.

(Signé)  
**Pierre Janeczek,**  
**Maire**

(Signé)  
**Jessica Tanguay**  
**Greffière**